



PROGRAMME DE MASTÈRE EN THÉOLOGIE DU CORPS

DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR

l'Institut de Théologie du Corps

EN COOPÉRATION AVEC

l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les Etudes sur le Mariage et la Famille
près l'Université Pontificale du Latran

ÉDITION 2017

L'Institut de Théologie du Corps a été fondé en 2014, année de la canonisation de Saint Jean-Paul II, afin de diffuser largement dans les milieux francophones son enseignement sur la Théologie du corps dispensé à travers ses catéchèses consacrées à « l'amour humain dans le plan divin ».

L'Institut de Théologie du Corps collabore avec l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les études sur le mariage et la famille, créé en 1981 par Jean-Paul II au sein de l'Université Pontificale du Latran.

Présidé par Yves SEMEN, Docteur de l'Université de Paris-Sorbonne, son Comité d'Honneur comprend des personnalités de l'Eglise et des milieux universitaires qui soutiennent l'initiative de sa création et garantissent son caractère ecclésial et universitaire :

- **Cardinal Philippe BARBARIN**,
Archevêque de Lyon, primat des Gaules
- **Professeur Xavier LACROIX**,
Professeur et Doyen honoraire de l'Université Catholique de Lyon
- **Mgr Jean LAFFITTE**,
a. Secrétaire du Conseil Pontifical pour la Famille, Prélat de l'Ordre Souverain de Malte
- **Mgr Christian LEPINE**,
Archevêque de Montréal
- **Professeur Pierre MAGNARD**,
Professeur émérite de l'Université de la Sorbonne
- **Mgr Livio MELINA**,
a. Président de l'Institut Jean-Paul II pour les études sur le mariage et la famille Université pontificale du Latran
- **Mgr Charles MOREROD**,
Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg
- **Cardinal Marc OUELLET**,
Préfet de la Congrégation pour les Evêques

CONTACT :

secretariat@institutdetheologieducorps.org

Tél : + 33 (0)4 72 94 03 77 / +33 (0)7 87 48 66 91

MASTÈRE

présentation générale

Le Mastère proposé par l'Institut de Théologie du Corps en coopération avec l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les études sur le mariage et la famille s'adresse aux personnes titulaires d'une Licence (Bachelor) ou d'un titre admis en équivalence et qui souhaitent acquérir une connaissance approfondie de la théologie du corps.

La théologie du corps fait référence aux 135 enseignements sur l'amour humain délivrés par le pape Jean-Paul II entre 1979 et 1984. Ils constituent un corpus doctrinal magistériel consigné dans les Actes du Saint Siège au titre des *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*.

L'obtention du Mastère en théologie du corps (120 Crédits ECTS) atteste d'une capacité à exercer des responsabilités dans la pastorale du mariage, de la famille, des jeunes, des malades et des mourants, dans l'enseignement de la catéchèse, de l'éthique conjugale, dans des aumôneries, dans les milieux éducatifs et médicaux, et d'une manière générale dans tous les domaines où l'on a besoin de personnes qui ont une claire vision de la dignité du corps humain et de sa vocation. Elle atteste également d'une capacité à enseigner la théologie du corps auprès de différents publics.

Organisation pédagogique :

Les cours se déroulent sur deux années universitaires de deux semestres, chacun comptant 12 semaines. Le cursus totalise ainsi 48 sessions d'enseignement et 4 sessions d'examens sur deux années à raison de deux jours consécutifs par semaine sur 26 semaines par année.

❖ **Les cours et examens n'occupent donc que partiellement les semaines sur la moitié de l'année seulement. Il est ainsi possible de suivre le cursus du Mastère tout en assurant une charge pastorale ou un emploi à temps partiel.**

Les enseignements alternent des cours fondamentaux à partir du texte du magistère de Jean-Paul II sur la théologie du corps et des séminaires d'élargissement ou d'approfondissement des perspectives de la théologie du corps aux plans historique, culturel, sociologique, psychologique, philosophique, théologique ou spirituel, ou encore de confrontation de la théologie du corps avec des questionnements anthropologiques et culturels contemporains.

L'ensemble représente 528 heures de cours sur les deux années du Mastère (24 sessions de 11 heures par année) se répartissant pour moitié en cours fondamentaux et pour moitié en séminaires.

- **La 1^{ère} année** du Mastère est consacrée à l'étude de la 1^{ère} partie de la théologie du corps (« Les paroles du Christ ») et aux séminaires afférents ;
- **la 2^{ème} année** est consacrée à la 2^{ème} partie (« Le sacrement ») et aux séminaires afférents. A la fin de la 2^{ème} année du Mastère l'étudiant doit avoir rédigé un mémoire d'au moins une cinquantaine de pages dactylographiées qui fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

La première année est introduite par une session propédeutique destinée à initier les étudiants à la démarche propre à la science théologique et à la méthodologie de recherche universitaire. Cette session est destinée aux étudiants qui n'attestent pas d'un cursus préalable de Licence (Bachelor) en théologie et/ou n'ont pas encore effectué de travaux de recherche universitaire. Elle vise à mettre les étudiants à niveau pour suivre avec profit un cursus de Mastère en théologie et à constituer une introduction générale à la théologie du corps pour les étudiants qui n'y sont pas initiés.

D'une durée de 3 jours, elle comprend 6 modules de cours de 3 heures chacun (18 h au total) et a lieu au début de la 1^{ère} semaine de cours du Mastère. La session propédeutique est obligatoire sauf à justifier des connaissances requises. En ce cas, l'étudiant peut être dispensé de tout ou partie de la session après accord de la direction du Mastère. Cette session propédeutique ne donne pas lieu à examen mais permet de capitaliser 3 Crédits ECTS.

Année 1

SEMESTRE 1

Session propédeutique

- M 1 Méthodologie de recherche universitaire M 4 Histoire de la théologie et des textes contemporains sur le mariage et la famille
M 2 Introduction à la théologie et à son mode de procéder M 5 Introduction à la pensée de Karol Wojtyla - Jean-Paul II
M 3 Méthodologie de lecture d'un texte théologique M 6 Introduction à la théologie du corps

S 1	Cours fondamental 1 : Ch. 1 - La signification des « origines » et de la solitude originelle (TDC 1 à 7) *
S 2	Séminaire 1 (A) **: Anthropologie et théologie de l'amour
S 3	Cours fondamental 2 : Ch. 1 - La signification de l'unité et de la nudité originelles (TDC 8 à 13- 1)
S 4	Séminaire 2 (C) **: Foi et science : Genèse et théories de l'évolution
S 5	Cours fondamental 3 : Ch. 1 - La signification sponsale du corps (TDC 13- 2 à 16- 2)
S 6	Séminaire 3 (A) : Morale fondamentale
S 7	Cours fondamental 4 : Ch. 1 - Le mystère de l'innocence originelle (TDC 16-3 à 19)
S 8	Séminaire 4 (E) **: Histoire de la vision de la sexualité dans l'Eglise
S 9	Cours fondamental 5 : Ch. 1 - « Connaissance » et procréation (TDC 20 à 23)
S 10	Séminaire 5 (A) : Anthropologie de la paternité - maternité
S 11	Cours fondamental 6 : Ch. 2 - L'homme de la concupiscence : signification de la honte originelle (TDC 24 à 33)
S 12	Séminaire 6 (A) : Les passions et l'affectivité
S 13	Examens fin de semestre 1

SEMESTRE 2

S 14	Cours fondamental 7 : Ch. 2 - Commandement et ethos (TDC 34 à 43)
S 15	Séminaire 7 (A) : Anthropologie de la pudeur
S 16	Cours fondamental 8 : Ch. 2 - Le « cœur » : accusé ou appelé ? (TDC 44 à 49)
S 17	Séminaire 8 (E) : Les maîtres du soupçon : Freud, Marx, Nietzsche
S 18	Cours fondamental 9 : Ch. 2 - La pureté du cœur comme « vie selon l'esprit » (TDC 50 à 63)
S 19	Séminaire 9 (E) : La vision du corps dans l'histoire de l'art
S 20	Cours fondamental 10 : Ch. 3 - La résurrection comme réalité du « monde futur » (TDC 64 à 72)
S 21	Séminaire 10 (E) : L' « anthropothéologie » de St Jean de la Croix
S 22	Cours fondamental 11 : Ch. 3 - La continence pour le Royaume des cieux (TDC 73 à 78)
S 23	Séminaire 11 (A) : Amour et chasteté
S 24	Cours fondamental 12 : Ch. 3 - Signification sponsale du corps et rédemption du corps (TDC 79 à 86)
S 25	Séminaire 12 (E) : Virginité et mariage
S 26	Examens fin de semestre 2

SEMESTRE 3

S 27	Cours fondamental 13 : Ch. 1 - La dimension de l'alliance dans Ephésiens 5, 21-33 (TDC 87 à 93)
S 28	Séminaire 13 (A) : Fondements bibliques du mariage et de la famille
S 29	Cours fondamental 14 : Ch. 1 - Sacrement et mystère (TDC 94 à 99- 3)
S 30	Séminaire 14 (A) : Théologie du sacrement de mariage
S 31	Cours fondamental 15 : Ch. 1 - Sacrement et « rédemption du corps » (TDC 99- 4 à 102)
S 32	Séminaire 15 (C) : Fidélité et pastorale des divorcés remariés
S 33	Cours fondamental 16 : Ch. 2 - « Langage du corps » et réalité du signe (TDC 103 à 107)
S 34	Séminaire 16 (E) : Le corps comme signe
S 35	Cours fondamental 17 : Ch. 2 - Analyse du Cantique des Cantiques (TDC 108 à 113)
S 36	Séminaire 17 (E) : Le langage du corps dans le Cantique des Cantiques et son interprétation
S 37	Cours fondamental 18 : Ch. 2 - Langage du corps et langage de la liturgie (TDC 114 à 117b)
S 38	Séminaire 18 (E) : La sainteté conjugale à l'exemple de Luigi et Maria Beltrame-Quatrocchi
S 39	Examens fin de semestre 3

SEMESTRE 4

S 40	Cours fondamental 19 : Ch. 3 - Le problème éthique du langage du corps (TDC 118 à 122- 3)
S 41	Séminaire 19 (A) : Paternité-maternité responsable : contraception et méthodes d'auto-observation
S 42	Cours fondamental 20 : Ch. 3 - Vérité du langage du corps et régulation éthique de la fertilité (TDC 122- 4 à 125)
S 43	Séminaire 20 (E) : Bioéthique : PMA, GPA, euthanasie
S 44	Cours fondamental 21 * : Ch. 3 - « Consécration » sacramentelle et spiritualité conjugale (TDC 126 à 128)
S 45	Séminaire 21(A) : Ethique conjugale : les grands textes fondateurs
S 46	Cours fondamental 22 : Ch. 3 - Vertu de chasteté et don de piété (TDC 129 à 132)
S 47	Séminaire 22 (E) : L'acédie dans la vie du couple
S 48	Cours fondamental 23 : Conclusion générale sur la théologie du corps (TDC 133)
S 49	Séminaire 23 (C) : La théologie du corps face à l'idéologie du Gender
S 50	Cours fondamental 24 : Perspectives de développement de la théologie du corps : la théologie de la famille
S 51	Séminaire 24 (E) : Théologie du corps et doctrine sociale de l'Eglise
S 52	Examens fin de semestre 4

* Les lettres TDC suivies d'un numéro désignent les numéros des catéchèses sur la théologie du corps (et le cas échéant leur n° de division) dans l'édition critique française de 2014 parue aux éditions du Cerf.

** (A) = Séminaire d'approfondissement ; (C) = Séminaire de confrontation ; (E) = Séminaire d'élargissement

Crédits ECTS

ANNÉE 1

Session propédeutique		3 Crédits
Cours fondamentaux	2 Crédits/session	24 Crédits (2 x 12)
Séminaires	2 Crédits/session	24 Crédits (2 x 12)
Préparation des examens	1 Crédit/semestre	2 Crédits
Recherches documentaires mémoire		7 Crédits
TOTAL		60 Crédits
Cours fondamentaux	2 Crédits/session	24 Crédits (2 x 12)
Séminaires	2 Crédits/session	24 Crédits (2 x 12)
Préparation des examens	1 Crédit/semestre	2 Crédits
Mémoire écrit et soutenance orale		10 Crédits
TOTAL		60 Crédits

ANNÉE 2

Total des Crédits (années 1 + 2) = **120 Crédits ECTS**

Volume global et répartition des enseignements

ENSEIGNEMENTS	HORAIRE GLOBAL/ÉTUDIANT	COURS FONDAMENTAUX	SÉMINAIRES
Semestre 1 avec session propédeutique 18 h	150 heures	84 heures	66 heures
Semestre 2	132 heures	66 heures	66 heures
Semestre 3	132 heures	66 heures	66 heures
Semestre 4	132 heures	66 heures	66 heures
Volume horaire total par étudiant	546 heures	282 heures soit 52% du volume horaire	264 heures soit 48% du volume horaire
Volume horaire hors session propédeutique	528 heures	266 heures	266 heures

Régime des examens

Les sessions d'examens semestriels comprennent chacune 6 contrôles de connaissances de 1 h 30 sur les séminaires et une dissertation de 4 heures portant sur les cours fondamentaux du semestre. L'obtention du Mastère en théologie du corps est soumise aux conditions suivantes :

- *Obtenir la note minimale de 10/20 à chacune des dissertations de 4 heures à la fin de chaque semestre portant sur le programme des cours fondamentaux du semestre - 4 examens au total sur les deux années.*
- *Obtenir une moyenne suffisante (10/20) aux examens écrits de contrôles de connaissances sur les séminaires - 6 examens de 1 h 30 à la fin de chaque semestre, soit 24 examens au total sur les deux années.*
- *Rédiger et soutenir devant un jury de professeurs à la fin du cursus un mémoire d'au moins 50 pages dactylographiées sur un sujet soumis au préalable à l'approbation d'un des professeurs du Mastère.*

La remise du mémoire s'effectue à la fin de la 2^{ème} année du Mastère, au plus tard le 31 juillet. La soutenance orale devant le jury de professeurs a lieu au début du mois de septembre.

ANNÉE 1	COURS FONDAMENTAUX	SÉMINAIRES	MÉMOIRE
Semestre 1	Dissertation écrite 4 h. Validation : note de 10/20 minimum	6 contrôles de connaissance. Validation : moyenne de 10/20 minimum sur les 6 contrôles	Définition d'un sujet de mémoire
Semestre 2	Dissertation écrite 4 h. Validation : note de 10/20 minimum	6 contrôles de connaissance. Validation : moyenne de 10/20 minimum sur les 6 contrôles	Recherches documentaires et choix d'un professeur responsable
Validation de l'année 1	Moyenne minimale de 10/20 sur les 2 dissertations	Obtention de la note minimale de 10/20 à chacun des semestres	Présentation d'un état des recherches jugé satisfaisant par le professeur responsable
Rattrapage	Possibilité de repasser 1 fois l'examen. La note de rattrapage se substitue à la note initiale	Possibilité de repasser 1 fois les contrôles dont la note est < 10/20. La note de rattrapage se substitue à la note initiale	Nouvelle présentation de l'état des recherches

Le passage dans l'année supérieure est subordonné à la validation d'au moins un semestre. Les crédits ECTS obtenus pour les cours qui ont donné lieu à des examens réussis demeurent acquis à l'étudiant même en cas d'échec à l'ensemble du Mastère.

La réussite aux examens de la première année donne lieu à la délivrance de 60 Crédits ECTS. Le titre de Mastère n'est obtenu qu'au terme de la 2^{ème} année.

ANNÉE 2	COURS FONDAMENTAUX	SÉMINAIRES	MÉMOIRE
Semestre 3	Dissertation écrite 4 h. Validation : note de 10/20 minimum	6 contrôles de connaissance. Validation : moyenne de 10/20 minimum sur les 6 contrôles	Soumission du plan au professeur et validation
Semestre 4	Dissertation écrite 4 h. Validation : note de 10/20 minimum	6 contrôles de connaissance. Validation : moyenne de 10/20 minimum sur les 6 contrôles	Rédaction du mémoire
Validation de l'année 2	Moyenne minimale de 10/20 sur les 2 dissertations	Obtention de la note minimale de 10/20 à chacun des semestres	Remise du mémoire et soutenance devant un jury avec obtention de la note minimale de 10/20
Rattrapage	Possibilité de repasser 1 fois l'examen. La note de rattrapage se substitue à la note initiale	Possibilité de repasser 1 fois les contrôles dont la note est < 10/20. La note de rattrapage se substitue à la note initiale	Possibilité de représenter 1 fois le mémoire en soutenance après corrections demandées.

La note finale du diplôme est obtenue par :

- La moyenne des 4 dissertations sur les cours fondamentaux - coef. 2
- La moyenne des moyennes semestrielles des contrôles de connaissance sur les séminaires - coef. 2
- La note du mémoire écrit - coef. 3
- La note de la soutenance orale du mémoire - coef. 1

Les mentions attribuables sont les suivantes :

- Entre 10 et 12/20 : Passable
- Entre 14 et 16/20 : Bien
- Entre 12 et 14/20 : Assez bien
- Plus de 16/20 : Très bien

Un jury de professeurs se réunit à la fin de chaque année académique afin de statuer sur l'attribution des notes et la délivrance du titre et des mentions.

Suivi à distance

En cas d'impossibilité de suivre les cours et séminaires du Mastère de manière présentielle, il est offert la possibilité de suivre le programme du Mastère via la plate-forme d'enseignement à distance de l'Institut. Sauf dérogation, il n'est cependant pas possible de suivre la session propédeutique à distance.

Cette plate-forme télématique permet à l'étudiant de suivre l'ensemble des cours et séminaires en vidéo en ligne moyennant un code d'accès et de télécharger tous les documents de cours remis par les professeurs. L'étudiant bénéficie également d'un suivi personnalisé et d'une assistance pédagogique par téléphone et par courriel.

Quand l'éloignement géographique le justifie, les examens semestriels peuvent également être passés à distance mais, sauf impossibilité, il est souhaitable de participer en présentiel à au moins un cours ou séminaire par semestre ainsi qu'aux examens de fin de semestre.

Les frais de scolarité sont identiques à ceux du suivi du programme de manière présentielle.

Auditorat libre

L'étudiant peut opter pour le statut d'auditeur libre :

- **soit au début du cursus** : en ce cas, il n'est pas soumis au régime d'examen, mais ne peut obtenir le diplôme de Mastère.

- **soit en cours de cursus** : en cas d'échec aux examens de fin de semestre, d'année ou de rattrapage.

Une attestation de suivi du programme de Mastère peut être délivrée à l'auditeur libre qui en fait la demande et pour autant qu'il atteste d'une assiduité au moins égale à 75 % pour chaque semestre du cursus.

Les auditeurs libres peuvent choisir de passer uniquement certains examens.

En cas de réussite les crédits ECTS correspondant leur sont attribués. Ils peuvent également ne s'inscrire que pour certains modules et /ou suivre à leur rythme l'ensemble des cours fondamentaux sur plusieurs années.

Conditions d'admission

Les candidats au Mastère en Théologie du corps doivent obligatoirement être titulaire au préalable d'une Licence (Bachelor) au minimum ou d'un titre admis en équivalence.

Pour constituer leur dossier d'inscription, les candidats doivent adresser :

- La fiche d'inscription renseignée accompagnée d'une photo d'identité et d'une photocopie d'une pièce d'identité - CNI ou Passeport
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un Curriculum Vitae succinct - 1 page maximum
- La photocopie certifiée conforme de leurs diplômes universitaires
- Un document justifiant de leur niveau universitaire en théologie et de leur connaissance de la méthodologie de recherche universitaire - s'ils souhaitent être dispensés en tout ou partie de la session propédeutique
- Un chèque d'acompte de 400 € sur les frais de scolarité de la première année - non remboursable en cas de désistement avant la rentrée.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire au programme de Mastère en théologie du corps en qualité d'auditeur libre sont dispensées de la détention d'un diplôme de Licence. Elles doivent cependant savoir que les cours sont des enseignements de second cycle universitaire afin de les suivre avec profit. Pour constituer leur dossier d'inscription, elles doivent adresser uniquement :

- La fiche d'inscription renseignée accompagnée d'une photo d'identité et d'une photocopie d'une pièce d'identité - CNI ou Passeport
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un Curriculum Vitae succinct - 1 page maximum
- Un chèque d'acompte de 400 € sur les frais de scolarité de la première année - non remboursable en cas de désistement avant la rentrée.

◆ Les étudiants de plein droit comme les auditeurs libres peuvent être convoqués à un entretien préalable à la confirmation de leur inscription avec le directeur du programme de Mastère.
◆ L'inscription ne devient définitive qu'après réception du courrier d'acceptation du dossier par l'Institut. En cas de refus du dossier, l'acompte est intégralement remboursé.

Coût de la formation (Tarif 2017 - 2019)

Ensemble du cursus - étudiants de plein droit et auditeurs libres

- Année 1 : 3 400 €
- Année 2 : 3 800 €

Les frais de scolarité comprennent la fourniture des documents pédagogiques (polycopiés). Le règlement des frais de scolarité s'effectue de manière fractionnée en trois versements : 1^{er} septembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai de chaque année. Pour les auditeurs libres ne passant pas les examens, les frais de scolarité sont réduits de 5%. Toute année commencée est intégralement due.

Suivi partiel du cursus en auditorat libre selon les inscriptions aux cours et/ou séminaires : 120 € par session de cours ou séminaire.

Au titre de l'accord de coopération entre l'Institut de Théologie du Corps et l'Institut Pontifical Jean Paul II pour les études sur le mariage et la famille, un nombre significatif de professeurs du Mastère en théologie du corps détiennent un doctorat délivré par l'Institut Jean Paul II ou y enseignent habituellement.

- Pierre BENOIT, Agrégé de philosophie, Docteur en philosophie, ancien directeur de l'Institut des Sciences de la Famille à l'Université Catholique de Lyon.
- Père Gérard BERLIET, Professeur au séminaire provincial Saint Irénée de Lyon.
- Thibaud COLLIN, Agrégé de philosophie, co-fondateur de la Chaire Karol Wojtyla et professeur à la Faculté Libre de Philosophie (IPC).
- Sœur Alexandra DIRIART, Docteur en théologie, Professeur à l'Institut Pontifical Jean-Paul II.
- Professeur René ECOCHARD, Docteur en Médecine, professeur à l'Université Claude Bernard (Lyon I).
- Père Jean-Baptiste EDART, Docteur en Sciences bibliques, ancien professeur à l'Institut Pontifical Jean-Paul II, Maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest, responsable du Baccalauréat canonique de théologie.
- Père Jean-Emmanuel de ENA o.c.d., Docteur en théologie, enseignant-chercheur à l'Institut Catholique de Toulouse.
- Père Antoine De ROECK, Docteur en théologie (Institut Jean- Paul II), enseignant à l'Université Catholique de l'Ouest.
- Emmanuel GABELLIERI, agrégé de philosophie, Docteur en philosophie, professeur à l'Université Catholique de Lyon, Vice-Recteur et ancien Doyen de la Faculté de philosophie de l'Université Catholique de Lyon.
- Oana GOTIA, Docteur en théologie, professeur à l'Institut Pontifical Jean-Paul II.

- Père Philippe GAUER, *Docteur en médecine, Licencié en théologie, Mastère en bioéthique (Institut Jean-Paul II), aumônier de l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES).*
- Mgr Pascal IDE, *Docteur en philosophie, en théologie et en médecine, professeur au séminaire de Bordeaux, ancien officiel à la Congrégation pour l'Education Catholique.*
- Dominique LAMBERT, *Docteur en philosophie, Docteur en Sciences physiques, Professeur aux Universités N-D de la Paix (Namur), membre de l'Académie Royale de Belgique.*
- Sophie MOUQUIN, *Docteur en Histoire de l'art, Directrice des études à l'Ecole du Louvre.*
- François de MUIZON, *Docteur en philosophie et en théologie, agrégé de philosophie, enseignant à l'Université Catholique de Lyon.*
- Dom Jean-Charles NAULT, *Docteur en théologie (Institut Jean-Paul II), Père Abbé de l'abbaye de Saint Wandrille.*
- Père Antoine NOUWAVI, *Docteur en théologie, responsable du pôle de théologie à l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES).*
- Inès PELISSIE du RAUSAS, *Docteur en philosophie de l'Université de Paris-Sorbonne, auteur et conférencière en éducation affective et sexuelle.*
- Jean-Frédéric POISSON, *Docteur en philosophie de l'Université de Paris-Sorbonne, Député à l'Assemblée Nationale Française.*
- Yves SEMEN, *Docteur en philosophie de l'Université de Paris-Sorbonne, Professeur à la Faculté Libre de Philosophie (IPC), Président de l'Institut de Théologie du Corps.*
- Aude SURAMY, *Docteur en philosophie de l'Université de Paris-Sorbonne, Vice-Doyen de la Faculté de philosophie de l'Institut Catholique de Toulouse.*
- Père Raphaël VINCENT, *Licence en théologie (Institut Jean-Paul II), Professeur à l'Institut Catholique de Méditerranée et au séminaire d'Aix en Provence.*



INSTITUT DE THÉOLOGIE DU CORPS

31, rue du Plat - F - 69002 LYON

Tél. : +33 (0)4 72 94 03 77

www.institutdetheologieducorps.org

Etablissement privé d'enseignement supérieur déclaré auprès du Rectorat de l'Académie de Lyon
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901 – DÉCLARÉE À LA PRÉFECTURE DU RHÔNE (N° 1273 – J.O. 22/02/2014)

NOS PARTENAIRES

